

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du jeudi 02 mai 2024

DEL20240502_053

L'an deux mil vingt-quatre, le deux mai à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle communale à ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, sur convocation adressée à tous ses membres, le 25 avril précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes d'Arve et Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 21

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Laurent CHIORINO, Ludovic WISZNIEWSKI ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : David DE VITO, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Didier EISACK, Denise GÉRELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

SCIENTRIER : Michel BRANTUS ;

Pouvoirs : 4

Absents excusés avec procuration : Dominique BRAND, Patricia DÉAGE, Gianni GUERINI, André PUGIN ;

Absents excusés : Christophe AUGUSTIN, Sophie BIOLLUZ, Frédéric CHABOD, Anne-Marie LALLIARD, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Valérie VACHOUX ;

Secrétaire de séance : Régine MAYORAZ.

DEL20240502_053 - Approbation de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectif et de partenariat 2019-2022 "Fonds Air" pour le renouvellement des équipements individuels de chauffage au bois avec le Département de la Haute-Savoie

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

ANNEXES 6

VU l'arrêté préfectoral n°PREF DRCL BCLB-2022-0029 en date du 07 novembre 2022, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n°DEL 2022 078 du Conseil communautaire, le 06 juillet 2022, et notamment sa compétence "Protection et mise en valeur de l'Environnement" (article 9-1) ;

VU la délibération DEL20230906_105 du Conseil communautaire en date du 06 septembre 2023, relative à la dernière définition de l'intérêt communautaire de la CCA&S en vigueur ;

VU l'appel à projet "fonds d'aide pour accélérer le renouvellement des appareils individuels de chauffage au bois par des modèles plus performants, en vue d'améliorer la qualité de l'air" de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) existant depuis 2013 ;

VU les délibérations du Conseil communautaire de la CCA&S n°2016 07 115 du 14 décembre 2016 et n°2017 03 35 du 03 mai 2017, approuvant le dépôt d'un dossier de candidature pour l'appel à projet "fonds air 2016-2017" de l'ADEME, en partenariat avec les autres territoires intéressés, et s'engageant à réaliser l'étude de préfiguration à la mise en place d'un "fonds air bois" par la CCA&S ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la CCA&S n°2018 06 79 du 24 octobre 2018 approuvant la mise en place du "fonds air" et autorisant Monsieur le Président à effectuer des demandes de subvention ;

VU la délibération n°CP-2019-0200 du 1^{er} avril 2019 du Département de la Haute-Savoie, approuvant la convention pluriannuelle d'objectif et de partenariat 2019-2022, et autorisant Monsieur le Président à la signer ;

VU la convention-cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le Territoire du Genevois approuvée par la Commission Permanente (CP) du Conseil régional de la Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA), n°CP-2020-02/07-59-3851 du 14 février 2020 ;

VU la délibération n°CP-2021-02/07-57-4953 de la CP du Conseil régional de la Région AURA du 24 février 2021 relative au programme "Qualité de l'Air" ;

Vu la délibération DEL 2022 045 du 6 avril 2022 du Conseil communautaire de la CCA&S, approuvant l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectif et de partenariat 2019-2022 avec le Département de la Haute-Savoie ;

VU la délibération DEL20230315_034 du 15 mars 2023, relative à l'approbation de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectif et de partenariat 2019-2022 "Fonds Air" pour le renouvellement des équipements individuels de chauffage au bois de la CCA&S avec le Département de la Haute-Savoie ;

VU la délibération DEL20231102_118 du 2 novembre 2023, relative à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention attributive de subvention concernant la convention "Air Genevois français" - action 1 - "Fonds Air-Bois et Energies Renouvelables (ENR)", mis en place sur le Territoire de la CCA&S ;

VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2024-0149 en date du 25 mars 2024, approuvant l'avenant n°3 la convention pluriannuelle d'objectif et de partenariat avec le Département de la Haute-Savoie, "Fonds Air" pour le renouvellement des équipements de chauffage au bois de la CCA&S ;

CONSIDÉRANT la convention de programme n°18RAC0114 entre l'ADEME et la CCA&S, signée le 28 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT la convention pluriannuelle d'objectif et de partenariat 2019/2022 "Fonds Air" pour le renouvellement des équipements individuels de chauffage au bois de la CCA&S signée le 6 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la convention attributive de subvention avec autorisation de reversement (dossier 21 00067201-3650) avec la Région AURA, signée le 8 mars 2021 et finançant les primes du "Fonds Air" jusqu'au 24 février 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avenant n°3 de la convention pluriannuelle d'objectif et de partenariat 2019-2022 "Fonds Air" pour le renouvellement des équipements individuels de chauffage au bois avec le Département de la Haute-Savoie, ci-annexé, et prorogeant la durée de la convention et portant notamment les décisions d'attribution de subventions jusqu'au 24 mai 2025, ainsi que le versement desdites subventions par la CCA&S jusqu'au 24 août 2025 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt que représente pour le Territoire et ses habitants, les aides contribuant à la modernisation du parc existant de matériels individuels de chauffage ;

Au vu de l'ensemble de ces informations, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prolongation de la convention pluriannuelle d'objectif et de partenariat 2019/2022 avec le Département de la Haute-Savoie, au vu des dispositions de son avenant 3 ci-annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et tout acte afférent à son exécution.

La Secrétaire de séance
Madame Régine MAYORAZ

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 07/05/2024
Publié, le 07/05/2024